

# Avec la CCFL, Passez au vélo électrique!



Depuis le 15/07/2024, la CCFL a mis en place une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.



## Pour qui ?

Pour les habitants des 8 communes de la CCFL (max 2 / foyer)

## Quel montant ?

Jusqu'à 300 € d'aide pour l'achat d'un VAE Neuf\*

\* à l'exception des :

- speed bike
- scooters électriques
- gyropodes
- vélos enfants

**+ d'infos** règlement, conditions  
d'attribution : [cc-flandrelys.fr](http://cc-flandrelys.fr)

Ou ->

